

**Résumé de la conférence de Laurent Jérôme,
« En guise de conclusion : parallèles avec enjeux autochtones nord-américains »
Par Jeanne Pilon, étudiante, 1^{er} cycle, UQAM**

C'est Laurent Jérôme, anthropologue de formation et enseignant au département des sciences des religions de l'UQAM, qui clôt cette série de conférences.

Celui-ci a travaillé sur les questions autochtones depuis une vingtaine d'année, effectuant ses recherches auprès des Atikamekw, notamment les communautés de Wemotaci et de Manwan de la Haute-Mauricie, ainsi que des communautés Innu, plus spécifiquement de Pakuashipi en basse côte-nord. Selon lui, il y a un véritable rapport à établir entre les ādivāsī de l'Inde et les populations autochtones du Québec, particulièrement étant donné leurs contextes politiques de marginalisation, de dépossession et de manque de reconnaissance par l'état. C'est à travers plusieurs parallèles que Jérôme exposera le tout.

Comme Alpa Shah l'a exposé lors de sa conférence, explique-t-il, de véritables liens d'amitié, voir familiaux, s'établissent au fil du temps entre l'anthropologue et la communauté dans laquelle ses recherches ont lieu. Au Québec, il n'est pas question d'insurrection - toutefois, pour comprendre les catastrophes (déportations, relocalisations forcées, dépossession territoriale, coupe forestières...) et les conséquences intergénérationnelles des politiques coloniales, il faut s'inscrire dans des relations de confiance pour mieux saisir comment les gens vivent et réagissent à ces pratiques coloniales. Le principe de co-construction des connaissances exposée par Émilie Parent est lui aussi central à la démarche de recherche, celui-ci permettant de considérer les populations autochtones comme des acteurs et actrices à part entière.

Un autre point est celui des catégories d'identification. La constitution du Québec reconnaît trois catégories : les premières nations, les inuits et les métisses. En parallèle aux propos de Marwan Attalah, pour être considéré comme autochtone, il faut démontrer une continuité historique avec des sociétés dites précoloniales ainsi qu'une antériorité d'occupation de territoire délimité. C'est ce à quoi se sont consacrés des groupes autochtones depuis une quarantaine d'années, soit la démonstration de leur occupation du territoire qu'ils revendiquent et cela, avant la période de contact.

Le troisième parallèle dressé par Jérôme est celui des processus de patrimonialisation : art, littérature, théâtre... Les médiums artistiques sont mobilisés dans le processus d'autoidentification. À Manawan, les jeunes sont mis au contact d'ânés qui racontent des récits (en langue Atikamekw). À partir d'un récit sera ensuite créé une pièce de théâtre. Il s'agit donc, dans un processus de décolonisation, s'intéresser aux actions ainsi qu'aux projets portés par les peuples autochtones et aux acteurs et actrices derrière ceux-ci.

Le quatrième point abordé par l'anthropologue est celui des cosmologies ou de la diversité des paysages religieux, particulièrement la question des liens entre rituels et politiques, notamment abordé par Vincent Giroux dans sa conférence sur les rites de possession des communautés ādivāsīs du nord. Bien qu'il n'y ait pas d'équivalence en termes de rites de possession au Québec, le pouvoir

du rituel est non-négligeable, puisqu'il a été l'objet des politiques d'assimilations (interdiction de pratiquer le potlatch ou la danse du soleil, par exemple). Il y a donc aujourd'hui un mouvement de réappropriation des rituels et ceux-ci deviennent l'expression de la relation au territoire, par ailleurs revendiqué. Des pratiques de guérisons, qui mobilisent des entités non-humaines du territoire, font également l'objet de diffusion au sein plusieurs groupes aujourd'hui. À travers la notion de continuité transformative, ces pratiques rituelles font l'objet d'une actualisation sans cesse renouvelée en fonction du contexte politique et des défis qui se posent aux peuples autochtones.

Le dernier parallèle est celui de la relation aux territoires et aux enjeux environnementaux, questions traitées par Pierre-Alexandre Paquet et Émilie Crémin. Il s'agit de cerner comment les savoirs locaux autochtones peuvent constituer une réponse aux changements climatiques. Au Québec, devant la mise en place d'aires protégées et de parcs nationaux par les gouvernements, des groupes autochtones ont eux aussi créé des aires protégées – territoires familiaux, lacs, rivières. Il y a ainsi appropriation d'une stratégie politique comme réponse à certaines initiatives gouvernementales. Des initiatives visant à faire reconnaître les personnages juridiques de certaines entités « fleuve » ou « rivière » (comme ce fut le cas au Québec avec la rivière Mutehekau Hipu) rejaillissent sur les pratiques de recherches. Effectivement, au moment de signer des articles, des chercheurs et chercheuses, nomment en premier lieu le territoire autochtones sur lequel ils ont travaillé : ce territoire devient donc un co-auteur de l'article. Dans cette volonté de valoriser des savoirs écologiques existe ainsi toute une réflexion sur la prise en compte des entités locales.